

# Axes stratégiques et perspectives

## ↳ Les grands axes stratégiques :

Le projet de l'IME de la Haute-Saintonge se décline selon **3 axes stratégiques principaux** :

### AXE n°1 « Approche populationnelle »

**Adapter l'accompagnement aux besoins et attentes des personnes accompagnées à l'IME de la Haute-Saintonge**

- **Action 1** : Adaptation aux besoins spécifiques des publics accueillis (DI, TSA) ;
- **Action 2** : Certification autisme ;
- **Action 3** : Renforcement des réponses de santé ;
- **Action 4** : Redéfinition des schémas et logiques de prise en charge (pôles scolaire/ pédagogique, éducatif et préprofessionnel).

### AXE n°2 « Inclusion sociale »

**Promouvoir les droits des personnes accompagnées et favoriser leur participation à la vie sociale**

- **Action 5** : Consolidation de l'expression de la personne accueillie ;
- **Action 6** : Développement du partenariat ;
- **Action 7** : Valorisation de la place des familles et des aidants ;
- **Action 8** : Renforcement des capacités individuelles dans une logique d'inclusion sociale.

### AXE n°3 « Accompagnement du changement/ Restructuration »

**Organiser la restructuration des locaux. Structurer et formaliser l'accompagnement produit par les services en harmonisant les outils et méthodes utilisés.**

- **Action 9** : Accompagnement au changement de la fusion de l'IMP et de l'IMPRO ;
- **Action 10** : Réponses aux besoins de formations continues des professionnels au regard de l'évolution de l'établissement ;
- **Action 11** : Harmonisation des outils et méthodes d'accompagnement de la personne accueillie.

**ADEI-IME DE LA HAUTE-SAINTONGE**  
36 Route de Jonzac - 17240 SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE  
☎ 05.46.49.84.95 - ✉ [isaintgenis@adei17.com](mailto:isaintgenis@adei17.com)

[www.adei17.com](http://www.adei17.com)

# Projet d'Etablissement 2018-2022 Synthèse



## IME DE LA HAUTE SAINTONGE



**ADEI**   
la  
Charente  
Maritime

# Autorisations et Habilitations

**Date d'autorisation initiale :** le 30 décembre 2010

**Date d'ouverture :** le 1er octobre 2011

**Dernier arrêté d'autorisation :** N° 2017-17-447 du 31 mai 2017

**CPOM 2016 - 2020, puis 2019-2023 :** Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), a été signé avec l'Agence Régionale de Santé le 30 janvier 2019.

Les évolutions majeures sont :

- La construction et rénovation de l'hébergement sur le site de St Genis, dans le cadre d'un chantier immobilier se déroulant de juin 2017 à juin 2020

- La mise en œuvre du changement d'agrément par l'accueil d'enfants déficients moyens/sévères et la réorientation des enfants relevant de la déficience légère (établissement de Mirambeau plus particulièrement concerné) vers des IME adaptés.

# Missions

L'IME de la Haute-Saintonge, conformément au cadre législatif, défini à l'article D-312-12 du code de l'action sociale régissant les missions des Instituts Médico-Educatifs, propose une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés.

Les professionnels de l'établissement y mettent donc en œuvre un accompagnement global tendant à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie ainsi qu'une formation générale et préprofessionnelle, selon les axes suivants :

- Un soutien de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent,
- Des soins et des rééducations,
- Une surveillance médicale régulière générale,
- Un projet personnalisé dont les étapes sont élaborées en collaboration avec la personne accompagnée, la famille et le réseau des professionnels partenaires,
- Un dispositif d'apprentissages adaptés, tant sur le plan scolaire que préprofessionnel, permettant l'accès à la connaissance,
- Des temps éducatifs d'apprentissages des actes du quotidien et des relations sociales,
- Un parcours favorisant l'inscription dans la société civile par le développement d'actions d'inclusions sociales, scolaires et culturelles.

# Public accueilli et/ou accompagné

L'IME accueille 60 enfants garçons et filles, âgés de 6 à 20 ans (et plus) conformément à l'agrément. L'établissement est ouvert 205 jours par an.

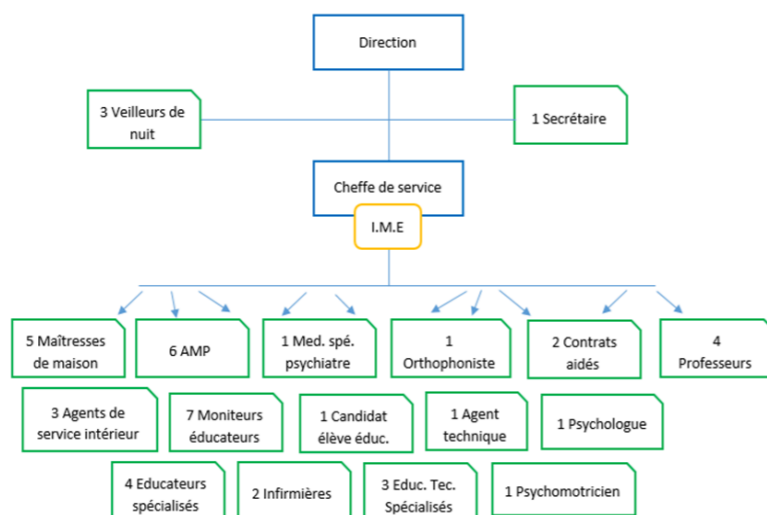
L'IME de la Haute-Saintonge est agréé pour l'accueil d'enfants présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère et accompagne, par ailleurs, depuis 2015 des enfants présentant des Troubles du Spectre autistiques (TSA). Ce dernier groupe n'est pas homogène et les enfants TSA sont accueillis à l'intérieur de groupes d'hébergement, d'ateliers pédagogiques et techniques composés d'enfants DI. Pour autant, leur accueil se fait dans la prise en compte des recommandations des bonnes pratiques en matière d'accompagnement d'enfants TSA.

L'IME disposera en 2020 d'un hébergement pour 48 internes (filles et garçons) et d'un accueil pour 12 semi-internes (filles et garçons) sur le site de Saint Genis.

# Compétences et Moyens

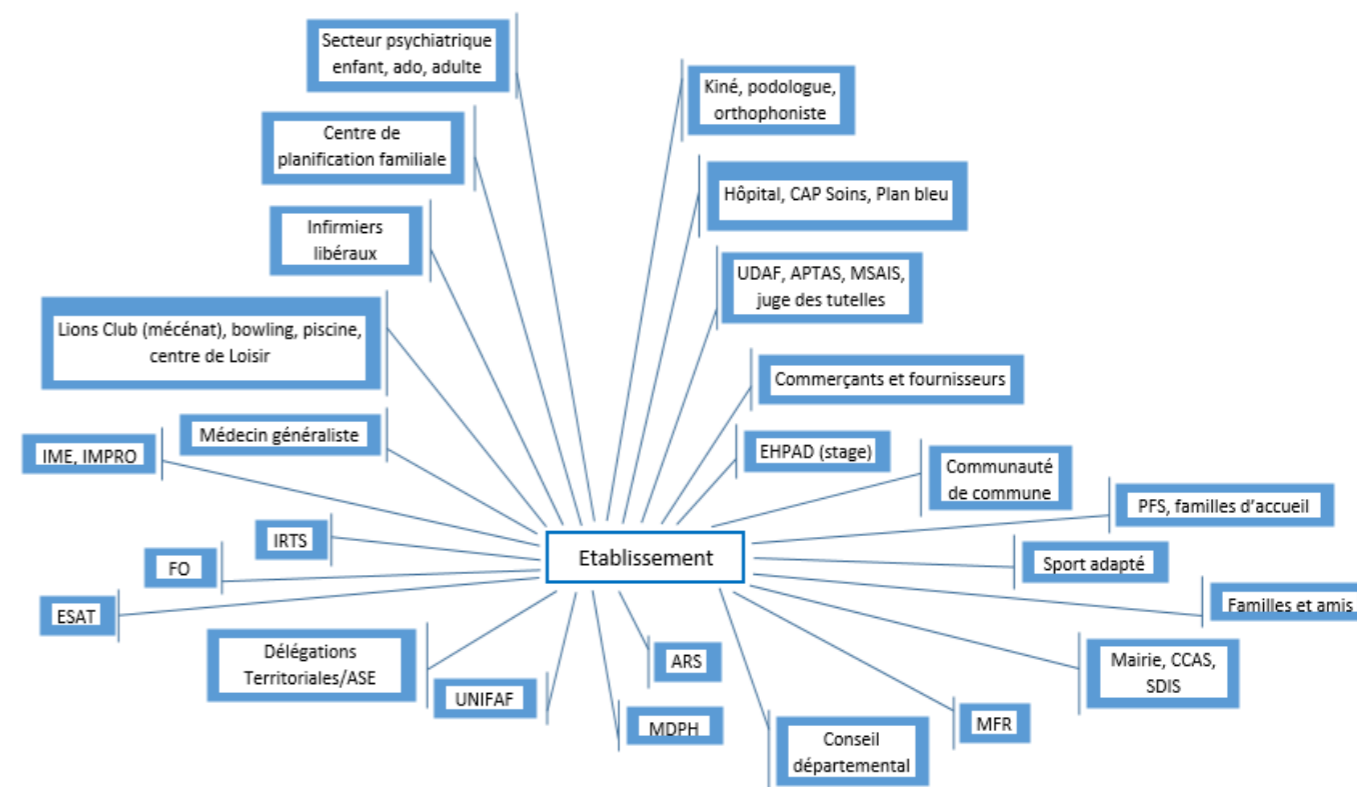
L'équipe est composée comme suit sous la responsabilité du directeur de l'IME de Haute Saintonge secrétaires, cheffe de service, psychologue, médecin psychiatre vacataire, psychomotricienne, orthophoniste, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aide médico psychologique, maitresses de maison, surveillants de nuit, agents technique et de service...

Tous les professionnels travaillent dans une perspective interdisciplinaire. Les salariés recrutés sont qualifiés en fonction des diplômes et certifications requises au niveau conventionnel. L'établissement veille à la formation continue de ses derniers à travers le plan de formation annuel (CIFA).



# Partenariats

L'IME développe une politique partenariale dans différents domaines de l'accompagnement.



# Démarche Qualité

Pour chaque structure autorisée, un comité de pilotage « Qualité » est constitué. Réunis 3 fois par an, les membres de ce COPIL ont pour missions, sous l'autorité du Directeur, d'animer et de suivre le PACQ (plan d'amélioration continue de la qualité) en intégrant le résultat des évaluations internes et externes, les objectifs du projet associatif et du CPOM signé avec l'ARS.

Période d'autorisation de 15 ans	I.M.E Hte SAINTONGE FINESS N° 17 078 111 6		
	Arrêté n° 2017/17/47 du 31/05/2017		
Date d'autorisation 15 ans à compter du :	T-0	03 JANVIER 2017	
3 Evaluations internes Résultats communiqués tous les cinq ans	1ère Evaluation interne - EI1	T-5	< 03 JANVIER 2022
	2ème Evaluation interne - EI2	T-10	< 03 JANVIER 2027
	3ème Evaluation interne - EI3	T-15	< 03 JANVIER 2032
2 Evaluations externes réalisées au plus tard 7 ans après le date de l'autorisation et au plus tard 2 ans avant la date de son renouvellement	1ère Evaluation Externe - EE1	T < 7	< 03 JANVIER 2024
	2ème Evaluation Externe - EE1	T < 13	< 03 JANVIER 2030
Demande de visite de conformité			< 03 NOVEMBRE 2031
RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION			03 JANVIER 2032